

Risques juridiques dans le domaine de l'informatique et technologique

Info

Post   par : JulieM

Publi  e le : 26/5/2010 0:00:00

*"Plus on met les projecteurs sur les malversations financi  res, plus on en oublie les responsabilit  s de tous les autres pans de l'  entreprise. D  un point de vue   conomique, l'  entreprise entretient le paradoxe d'  tre    la fois le meilleur cr  ateur de richesses et le plus grand g  n  rateur de risques, et cela quelque soit son secteur d'activit  ." **Patrick Deleau**, Pr  sident de [LEGAL SUITE](#)*

"Il est important que les entreprises prennent pleinement conscience des enjeux que les risques juridiques font peser sur leur activit  . Le recours au contentieux est long et fastidieux. Une bonne ma  trise de ces risques passe avant tout par la pr  vention et la pr  paration contractuelle." Ma  tres **Christiane F  ral-Schuhl** et **Bruno Gr  goire Sainte-Marie** du Cabinet FERAL-SCHUHL / [SAINTE-MARIE](#)

Le contexte de crise mondiale qui perdure depuis 2008, accentu   ces derni  res semaines avec l'  ampleur des d  ficits de certains   tats et la crise de confiance dans la zone Euro, offre une nouvelle d  monstration du grand   cart qui existe entre discours et r  alit     conomique. Dans ce type de situation, la gestion des risques revient au c  ur des pr  occupations.

Pour les entreprises comme pour les collectivit  s et les instances publiques, cette th  matique est plus que jamais d'  actualit  . Quand on en arrive au contentieux, il est trop tard. Beaucoup de conflits auraient pu   tre   vit  s si l'  anticipation et la pr  vention des risques juridiques avaient   t   bien men  es. A l'origine d'une majorit   des litiges, on retrouve encore trop souvent des contrats mal r  dig  s ou mal born  s, laissant place    toutes les interpr  tations possibles, ainsi qu'   une mauvaise identification des responsabilit  s. Dans nos civilisations de droit   crit, il existe de multiples r  glementations. La question est de d  terminer qui doit les faire respecter et comment. Les juristes d'  entreprise, aid  s par des syst  mes d'information adapt  s, ont un r  le moteur pour participer    cette indispensable pr  vention, v  rifiant que les projets sont bien conformes aux r  gles et    l'  thique.

Les risques juridiques dans les domaines informatique et technologique,    la fois complexes et vari  s, en sont une excellente illustration. L'  investissement IT des entreprises et du secteur public se chiffre en milliards d'  uros. Il repr  sente un enjeu   conomique fort, en p  riode de r  duction des co  ts. Or, qui dit hautes technologies dit haut niveau de risques,    toutes les   tapes d'un projet, que ce soit en termes de responsabilit   par rapport au droit (social, environnemental, etc.) qu'   au regard des risques de r  putation et m  diatique, quand l'  image de l'  entreprise et la personnalit   des dirigeants sont mises en cause.

L'  analyse des contentieux informatiques de ces derni  res ann  es est instructive, et la jurisprudence plut  t fournie. On peut classer ces risques juridiques en plusieurs grandes familles qui repr  sentent autant de situations **v  cues dans de petits comme de grands projets**.

- ***La rupture des pourparlers***. Beaucoup d'avant-projets d  marrent sur un simple   tope-l   sans contrat formel. En cas de rupture fautive, l'  entreprise est mal pr  par  e.

- ***L'  incontournable d  bat entre obligation de r  sultat et obligation de moyens***. Si la premi  re est sans ambigu  t   (le r  sultat est atteint ou non), la seconde oblige l'  entreprise

À faire la preuve que tous les moyens nécessaires n'ont pas été fournis.

- **Le manquement aux obligations de conseil.** Il existe une grande disparité sur la nature des obligations de conseil du prestataire, avec une notion de prévisibilité qui entre en compte. Les projets web sont ici une source de conflits récurrents.

- **La validité des fameuses** « clauses limitatives de responsabilité ». Celles-ci font actuellement l'objet d'un contentieux important. La veille juridique est nécessaire sur ce point pour assurer la pleine effectivité des clauses négociées.

Les assureurs ont pris conscience de la portée de ce type de risques. A l'image du courtier AON, qui a mis en place un observatoire anonyme des sinistres des projets technologiques, recensant une large typologie de risques.

Il est important que les entreprises prennent pleinement conscience des enjeux que ces risques font peser sur leur activité. Le recours au contentieux est long et fastidieux.

Une bonne maîtrise de ces risques, facilement identifiables, passe avant tout par la prévention et la comparaison contractuelle. Car il est plus facile de sortir d'un litige quand il a été prévu un cadre clair et précis où la négociation garde toutes ses chances. On ne « recycle » pas un contrat-type pour un nouveau projet : il faut à chaque fois repartir à zéro et se donner le temps d'une vraie réflexion sur les risques avant signature, entre les différentes parties prenantes. Une « tape de déminage » est nécessaire pour éviter les conflits si le projet dérape.